



Village
Saint-Célestin



GUIDE DES NOUVEAUX ARRIVANTS



Mot du maire



Madame,
Monsieur,

Permettez-moi, au nom des membres du Conseil municipal et du Comité d'accueil des nouveaux arrivants, de vous souhaiter la plus cordiale des bienvenues!

C'est avec grand plaisir que nous vous accueillons dans notre communauté. Comme vous le constaterez au cours des prochaines semaines, Saint-Célestin est un milieu où l'on y retrouve une qualité de vie incomparable.

Plusieurs services sont à votre portée, et ce, tant au niveau des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. De plus, la proximité des centres urbains d'importance permet de compléter notre offre de services.

Nous sommes à votre entière disposition pour répondre à toutes vos interrogations.

Bienvenue chez vous!

Raymond Noël

Maire



On saisit les opportunités!

Situé en bordure de l'autoroute 55, à moins de 15 minutes de Trois-Rivières, le Village de Saint-Célestin a su profiter de cette situation privilégiée pour se développer. Sa riche histoire religieuse a contribué à faire connaître ce petit village à travers le Québec entre la crise économique et la Révolution tranquille. L'ouverture de la municipalité et de ses citoyens a contribué à la croissance d'entreprises diversifiées qui génèrent aujourd'hui de nombreux emplois.

Il fait bon vivre dans ce village, car les citoyens sont impliqués dans leur communauté. Les efforts d'embellissement mis de l'avant offrent un environnement attrayant, ainsi qu'une quiétude et une qualité de vie remarquable. Le centre communautaire et les installations sportives que se partagent le Village et la Paroisse de Saint-Célestin offrent de nombreuses possibilités de divertissement et d'activités physiques. Le Festival du Blé d'Inde est quant à lui un incontournable pour tisser des liens entre les municipalités environnantes et célébrer entre voisins.

À Saint-Célestin, on sait s'amuser!

Un peu d'histoire

Lors de la déportation des Acadiens en 1755, plusieurs familles dispersées s'installent sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent. Une partie de ce territoire, qui était autrefois une ramification de la paroisse de Saint-Grégoire-le-Grand, est aujourd'hui désignée par le nom de Saint-Célestin. Le 13 juillet 1849, une requête est signée afin qu'un prêtre vienne s'établir dans la communauté. La paroisse de Saint-Célestin doit son nom au pape Célestin 1^{er}, qui vécut au cinquième siècle.

- ◆ **1854** Construction du presbytère et de l'église, elle ne sera achevée qu'en 1861.
- ◆ **1896** Le Village se dissocie de la Paroisse de Saint-Célestin et devient autonome.
- ◆ **1896** Inauguration de la Tour des Martyrs.
- ◆ **1910** Un désastreux incendie réduit en cendre la seconde église de Saint-Célestin (Village).
- ◆ **1967** Début de la construction de l'église telle qu'on la connaît aujourd'hui.

Atouts

- ◆ Zone industrielle et développement résidentiel
- ◆ Garderies en milieu familial
- ◆ Bureau de Postes Canada
- ◆ Patinoire couverte, terrain de balle, terrain de soccer, centre communautaire, bibliothèque
- ◆ Plusieurs organismes communautaires
- ◆ Plusieurs commerces de détail et industries
- ◆ CHSLD
- ◆ Fleurons du Québec (3 fleurons)



CONSEIL MUNICIPAL ET PERSONNEL DE SOUTIEN

Les assemblées ordinaires du conseil municipal se tiennent tous les premiers lundis du mois, à 19 h 30, sauf pour le mois de janvier où elle a lieu le deuxième lundi du mois. À noter que les assemblées ordinaires du conseil devant avoir lieu un jour férié sont reportées au lendemain.

Les assemblées se déroulent à la salle Desjardins de l'Hôtel de Ville de Saint-Célestin (570, rue Marquis) et toute personne désireuse d'y assister est la bienvenue.

❖ Coordonnées

Hôtel de ville du Village de Saint-Célestin

570, rue Marquis
Saint-Célestin (Québec) J0C 1G0
☎ 819 229-3642
✉ info@village-st-celestin.net
f [Village de St Célestin](#)

🌐 <https://www.village-st-celestin.net>

❖ Conseil municipal

- ◆ M. Raymond Noël, maire
- ◆ M. Sylvain Lamothe, conseiller — siège n° 1
- ◆ M. Yvon Parenteau, conseiller — siège n° 2
- ◆ M. Denis Croteau, conseiller — siège n° 3
- ◆ M. Marc Arseneault, conseiller — siège n° 4
- ◆ Mme Louise McMahon, conseillère — siège n° 5
- ◆ M. Olivier Lemire, conseiller — siège n° 6



Appel d'urgence : 911

❖ Heures d'ouverture du bureau municipal (pour le public)

LUNDI	FERMÉ
MARDI À JEUDI	9 H À 12 H ET 13 H À 16 H
VENDREDI, SAMEDI ET DIMANCHE	FERMÉ

❖ Personnel de soutien

Direction générale

- ◆ Mme Pascale Lamoureux
Directrice générale et greffière-trésorière
- ◆ Mme Pascale Leblanc
Secrétaire-réceptionniste

Travaux publics et eau potable

- ◆ M. Mario Leblanc
Inspecteur municipal
☎ 819 695-2838

Pour urgence seulement. Pour toute autre requête, prière de téléphoner au bureau municipal.

Sécurité incendie

- ◆ M. Martin Houle
Directeur et préventionniste du service incendie de Saint-Célestin (Paroisse)
☎ 819 229-2202
Cellulaire : 819 384-9946

Table des matières

Conseil municipal et personnel de soutien.....	4
Établissement.....	6
Services de télécommunication.....	6
Taxes municipales.....	7
Droit de mutation immobilière.....	7
Services.....	8
Aide alimentaire.....	8
Bibliothèque.....	8
Bulletin municipal.....	9
Camp de jour.....	9
Collecte d'ordures et récupération.....	9
Éducation.....	10
Emploi.....	12
Famille.....	13
Meubles et vêtements.....	13
Office municipal d'habitation.....	14
Organismes communautaires.....	14
Santé.....	15
Transport adapté.....	15
Loisirs, culture et vie communautaire.....	16
Festival du Blé d'Inde.....	18
Règlements (en bref).....	19
Nuisances.....	19
Stationnement.....	19
Animaux.....	19
Colportage.....	19
Systèmes d'alarme.....	19
Vente de garage.....	19
Utilisation extérieure d'eau potable.....	20
Vente de garage.....	20
La construction, la rénovation et la démolition.....	20
Présentation de la MRC de Nicolet-Yamaska.....	21
Ressources gouvernementales concernant l'immigration.....	22
Autres ressources utiles.....	23





ÉTABLISSEMENT

❖ Services de télécommunication

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées d'entreprises qui offrent des forfaits pour la téléphonie, la télévision et l'internet.

Sogetel

111, rue du 12-Novembre
Nicolet (Québec) J3T 1S3

☎ 1 866 764-3835 | Sans frais

✉ info@sogetel.com

🌐 <http://www.sogetel.com>

Télébec

☎ 1 888 835-3232 | Sans frais

🌐 <https://www.telebec.com>

Cogeco

☎ 1 866 921-5792 | Sans frais

🌐 <http://www.cogeco.ca/fr>

Bell

☎ (pour magasiner des services internet, de télévision ou de téléphonie) : 1 866 778-5529 | Sans frais

☎ (pour magasiner un nouveau forfait ou un nouvel appareil mobile) : 1 888 466-2453 | Sans frais

🌐 <http://www.bell.ca/Accueil>

Hydro-Québec

Avant d'emménager à une nouvelle adresse, vous devez faire une demande d'abonnement à Hydro-Québec, afin d'éviter de vous retrouver sans électricité le jour de votre installation.

- ✦ Pour transférer le service d'électricité à une nouvelle adresse ou effectuer une demande d'abonnement pour devenir client, consultez le

<http://www.hydroquebec.com/residentiel/espace-clients/demenagement>

ou appelez sans frais au
1 888 385-7252



❖ Taxes municipales

Le montant des taxes municipales que les propriétaires d'habitation versent à la municipalité est principalement fondé sur la valeur de la résidence et du terrain.

Le taux de taxation foncière et la tarification des services municipaux sont déterminés annuellement par le conseil municipal. La municipalité est tenue de faire parvenir le compte de taxes avant le 1^{er} mars de chaque année, sauf exception.

❖ Droit de mutation immobilière

Pour plus d'informations, consultez le
<https://www.quebec.ca/habitation-et-logement/achat-vente/financement-et-taxes>
ou contactez le bureau municipal de votre municipalité.

Le droit de mutation immobilière, souvent appelé taxe de bienvenue, est une taxe qui doit être payée à la MRC de Nicolet-Yamaska par tout nouvel acheteur d'un immeuble situé sur son territoire. Cette taxe s'applique lors de l'acquisition d'un immeuble neuf ou usagé et du terrain, ou du terrain seulement.

Calcul du montant du droit de mutation immobilière

Le calcul de la somme à payer se base sur le plus élevé des montants suivants :

- ✦ le prix payé pour l'acquisition de l'immeuble (prix d'achat);
- ✦ le montant de la contrepartie inscrite à l'acte de transfert (par exemple, le prix de vente total moins la valeur des meubles);
- ✦ la valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière multipliée par un facteur pour tenir compte de la valeur marchande réelle de l'immeuble.

Pour plus d'informations, consultez le
<https://www.quebec.ca/habitation-et-logement/achat-vente/financement-et-taxes>
Informez-vous également auprès de votre notaire lors de l'acquisition de l'immeuble.





SERVICES

❖ Aide alimentaire

Centre d'action bénévole de Nicolet

207, rue du Frère-Dominique
Nicolet (Québec) J3T 1K6

☎ 819 293-8560

1 888 993-4841 | Sans frais

✉ cabn@sogetel.net

🌐 <https://www.cabnicolet.com/>

📘 [Centre d'action bénévole de Nicolet](#)

Ludolettre

91, rue Fleury
Saint-Léonard-d'Aston (Québec) J0C 1M0

☎ 819 399-3023

✉ ludolettre@ludolettre.qc.ca

🌐 <http://www.cdcnicolet-yamaska.ca/ludolettre>

📘 [Ludolettre](#)

❖ Bibliothèque

◆ Bibliothèque Claude-Bouchard

Centre communautaire
450-B, rue Marquis
Saint-Célestin (Québec) J0C 1G0

☎ 819 229-3403

✉ biblio130@reseaubibliocqlm.qc.ca

📘 [Bibliothèque de Saint-Célestin](#)

Les services offerts par la bibliothèque sont gratuits :

- ◆ 2 642 biens culturels accessibles aux abonnés, sans compter les biens de la collection locale;
- ◆ réseau internet sans fil;
- ◆ ordinateurs libre-service;
- ◆ prêts informatisés <https://biblietcie.ca/>
- ◆ activités culturelles.

❖ Bulletin municipal

St-Célestin en bref

Le journal St-Célestin en bref est publié mensuellement (sauf en juillet et août) par l'O.T.J. de Saint-Célestin. Il est possible de le consulter sur la page Facebook [Loisirs St-Célestin](#). Des exemplaires imprimés sont aussi disponibles à la bibliothèque. Pour connaître les modalités afin d'y publier un article, communiquez avec la personne responsable au 819 229-3403.

Vous pouvez consulter les dernières éditions sur le site internet de la municipalité au <https://www.village-st-celestin.net/>

❖ Camp de jour

Le Village de Saint-Célestin offre un service de camp de jour estival.

Il débute dès la fin des classes et se termine à la mi-août, pour une durée totale de sept semaines. Le service est disponible pour les enfants âgés de 5 à 12 ans (la maternelle doit être complétée). Les enfants ont accès à un service de garde, des ateliers animés ainsi qu'à diverses activités.

La formule à temps partiel, qui consiste en deux jours par semaine, est également disponible.

La période d'inscription se déroule habituellement en mai.

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'O.T.J. de Saint-Célestin au **819 229-3403**.

❖ Collecte d'ordures et récupération

- ◆ Jour de la collecte : mercredi.

La collecte pour les ordures ménagères et les matières recyclables est effectuée à toutes les 2 semaines, et ce, toute l'année durant. Ce service est effectué en alternance : **une semaine pour les ordures et la semaine suivante pour les matières recyclables**.

Lorsque vous placez vos bacs (ordures et récupération) sur le bord du chemin, assurez-vous que **les roues sont vers votre maison**.

- ◆ **La collecte des déchets dits « encombrants » est effectuée en avril, juin, juillet et décembre.**

Pour plus d'informations, contactez la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska ou consultez leur site internet.



◆ Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska

3075, avenue Nicolas-Perrot, bureau 201
Bécancour (Québec) G9H 3C1

☎ 819 294-2999

✉ info@rigidbny.com

🌐 <http://www.rigidbny.com>

◆ Garage municipal

- ◆ Collecte de peinture

- ◆ Services de vidange pour roulottes

425, rue Ellyson
Saint-Célestin (Québec) J0C 1G0

☎ 819 229-3642

❖ Éducation

La MRC de Nicolet-Yamaska (MRC) dispose de services d'éducation de qualité partout sur son territoire. Les services publics sont offerts par le Centre de services scolaire de la Rivéraine dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous.

Centre de services scolaire de la Rivéraine

375, rue de Monseigneur-Brunault
Nicolet (Québec) J3T 1Y6

☎ 819 293-5821

🌐 <https://cssdlr.gouv.qc.ca/>

École primaire Marquis

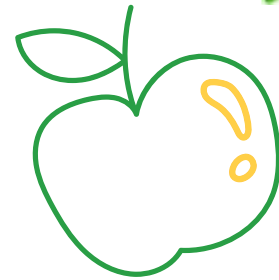
Coordonnées

440, rue Marquis
Saint-Célestin (Québec) JOC 1G0

☎ 819 293-5821

✉ de.marquis@cssdlr.gouv.qc.ca

<https://cssdlr.gouv.qc.ca/marquis/>



Écoles secondaires

Trois écoles de **niveau secondaire** se situent dans la MRC : l'école secondaire Jean-Nicolet, l'école secondaire La Découverte et le Collège Notre-Dame-de-l'Assomption (privé).

♦ École secondaire Jean-Nicolet

497, rue de Monseigneur-Brunault
Nicolet (Québec) J3T 1Y6

☎ 819 293-5821, poste 2218

✉ direction.jean-nicolet@cssdlr.gouv.qc.ca

<https://esjn.cssdlr.gouv.qc.ca/>

♦ École secondaire La Découverte

401, rue Germain
Saint-Léonard-d'Aston (Québec) JOC 1M0

☎ 819 399-2122

✉ direction.la_decouverte@cssdlr.gouv.qc.ca

<https://esld.cssdlr.gouv.qc.ca/>

♦ Collège Notre-Dame-de-l'Assomption

225, rue Saint-Jean-Baptiste
Nicolet (Québec) J3T 0A2

☎ Téléphone : 819 293-4500

✉ info@cnda.qc.ca

<http://www.cnda.qc.ca>



Éducation aux adultes

Deux centres d'Éducation des adultes du Centre de services scolaire de la Rivéraine se situent dans la MRC : le Centre Nicolet et le Centre Saint-François. L'Éducation des adultes du Centre de services scolaire de la Rivéraine offre une variété de formations scolaires, axées sur l'emploi et grand public) ainsi que le programme de participation sociale.

<http://www.formationdesadultes.com>

♦ Centre Nicolet

1220, boulevard Louis-Fréchette
Nicolet (Québec) J3T 1K6

☎ Téléphone : 819 293-5968

♦ Centre Saint-François

93, rue Marie-Victorin
Saint-François-du-Lac (Québec) JOG 1M0

☎ Téléphone : 450 568-2277

Formation professionnelle

Deux écoles du Centre de formation professionnelle de la Rivéraine se trouvent dans la MRC : l'École d'agriculture de Nicolet et l'École de mécanique de machines fixes. Ces établissements offrent une formation de qualité appuyée par des installations modernes et des activités pédagogiques enrichissantes.

♦ École d'agriculture de Nicolet

575, rue de Monseigneur-Brunault
Nicolet (Québec) J3T 1H8

☎ Téléphone : 819 293-5821, poste 2364

<https://cfpriveraine.com/ecoles-et-programmes/ecole-d-agriculture-de-nicolet>

♦ École de mécanique de machines fixes

401, rue Germain
Saint-Léonard-d'Aston (Québec) JOC 1M0

☎ Téléphone : 819 293-5821, poste 2364

<https://cfpriveraine.com/ecoles-et-programmes/ecole-de-mecanique-de-machines-fixes>

❖ Emploi

Carrefour jeunesse-emploi comté Nicolet-Bécancour

Cet organisme a pour mission d'accompagner et de guider les personnes de 16 à 35 ans vers l'emploi, un retour aux études, la persévérance scolaire, l'éducation financière, l'entrepreneuriat, le volontariat et le bénévolat, l'établissement en région, le développement d'un projet ou l'engagement dans sa communauté.

Le CJE offre des services d'accompagnement aux personnes immigrantes qui visent à faciliter et accélérer leur processus d'intégration en les soutenant dans leurs démarches d'installation et d'intégration, de manière qu'elles puissent participer pleinement à la vie collective québécoise.

Le CJE dessert l'ensemble des municipalités de la MRC et son équipe volante peut se déplacer près de chez vous.

1330, boulevard Louis-Fréchette, C. P. 28

Nicolet (Québec) J3T 1A1

819 293-2592

cje@cjenicbec.org

<http://www.cjenicbec.org>

Stratégie Carrière

Cet organisme offre une variété de services afin d'aider leur clientèle à développer leur employabilité, à effectuer des choix professionnels éclairés et à intégrer le marché du travail. Stratégie Carrière couvre l'ensemble des municipalités de la MRC.

88, Place du 21-Mars, bureau 203
Nicolet (Québec) J3T 1E9

☎ 819 373-1726

1 866 373-1726 | Sans frais

✉ info@strategiecarriere.com

<http://www.strategiecarriere.com>



Services intégrés pour l'emploi

Cet organisme a pour mission de favoriser l'amélioration de la condition socio-économique des femmes en les outillant dans leurs démarches de formation et d'emploi ainsi qu'en faisant la promotion de la reconnaissance du droit des femmes au travail. Services intégrés pour l'emploi couvre l'ensemble des municipalités de la MRC.

88, Place du 21-Mars, bureau 203
Nicolet (Québec) J3T 1G2

☎ 819 293-8494

1 866 298-6007 | Sans frais

✉ info@siemploi.com

<http://www.siemploi.com>

Service externe de main-d'œuvre

Cet organisme, en collaboration avec Services Québec, offre des services d'aide à l'insertion, à la réinsertion et au maintien à l'emploi pour les personnes ayant des limitations physiques, intellectuelles, sensorielles ou psychiques. Le Service externe de main-d'œuvre couvre l'ensemble des municipalités de la MRC.

700, rue de Monseigneur-Panet

Nicolet (Québec) J3T 1C6

☎ 819 293-2231

✉ semocentreduquebec@semocq.com

<http://www.semocq.com>



Employeurs potentiels

Pour connaître les entreprises qui se trouvent dans le Village de Saint-Célestin, consultez le site internet de la municipalité au

<https://www.village-st-celestin.net/>

❖ Famille

CPE et garderies

De nombreuses options s'offrent aux parents qui recherchent un service de garde pour leur(s) enfant(s) : milieux de garde reconnus (centre de la petite enfance, garderies privées subventionnées, garderies privées non subventionnées et milieu familial reconnu) et milieu familial non reconnu.

Afin de faciliter les démarches de recherche d'une place en service de garde, il existe un guichet unique d'accès aux services de garde (La Place 0-5) auquel vous pouvez accéder au lien suivant : <http://www.laplace0-5.com>.

Pour plus d'informations, consultez le site internet du ministère de la Famille au

<http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/Pages/index.aspx>.

Ludolettre

Cet organisme est un centre d'éducation populaire et travaille à l'amélioration des conditions de vie pour les familles.

91, rue Fleury
Saint-Léonard-d'Aston (Québec) J0C 1M0

☎ 819 399-3023

✉ ludolettre@ludolettre.qc.ca

🌐 <http://www.cdcnicolet-yamaska.ca/ludolettre>

f [Ludolettre](#)

❖ Meubles et vêtements

Vestiaire de Saint-Célestin (vêtements)

500-B, rue Houde
Saint-Célestin (Québec) J0C 1G0

☎ 819 229-3433

Ouvert le jeudi de 16 h à 20 h ou sur demande.

Vestiaire Ludolinge

91, rue Fleury
Saint-Léonard-d'Aston (Québec) J0C 1M0

☎ 819 399-3023

✉ ludolettre@ludolettre.qc.ca

🌐 <http://www.cdcnicolet-yamaska.ca/ludolettre>

f [Ludolettre](#)

Centre d'action bénévole de Nicolet

207, rue du Frère-Dominique
Nicolet (Québec) J3T 1K6

☎ 819 293-8560

1 888 993-4841 | Sans frais

✉ cabn@sogetel.net

🌐 <https://www.cabnicolet.com/>

f [Centre d'action bénévole de Nicolet](#)



❖ Office municipal d'habitation

Logements disponibles pour les personnes de plus de 50 ans à faible revenu.

- ◆ Différents services offerts, tels que : salle de lavage, salle commune et aires de jeux de pétanque.
- ◆ Capacité de 36 logements (3½ et 4½).
- ◆ Le coût du loyer correspond à 25 % du revenu du locataire.

450, rue Ellyson
Saint-Célestin (Québec) J0C 1G0

Pour plus d'informations, contactez l'Office municipal d'habitation de Nicolet-Yamaska aux coordonnées ci-dessous.

680, rue du Bocage
Nicolet (Québec) J3T 1V2

☎ 819 293-2867



Photo: Rosaire Lemay

❖ Organismes communautaires

De nombreux organismes communautaires situés près du Village de Saint-Célestin offrent une variété de services liés aux besoins concernant :

- ◆ la santé physique ou mentale;
- ◆ un handicap physique ou intellectuel;
- ◆ le rôle de proche aidant;
- ◆ les dépendances;
- ◆ la justice;
- ◆ la défense des droits des femmes;
- ◆ la lutte aux agressions à caractère sexuel;
- ◆ l'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale;
- ◆ les déclarations de revenus et la rédaction de formulaires gouvernementaux;
- ◆ le transport pour des rendez-vous médicaux ou judiciaires;
- ◆ l'entretien ménager, la préparation de repas et les commissions;
- ◆ et autres.

Pour plus d'informations, consultez le site internet de la Corporation de développement communautaire au lien suivant : <http://www.cdcnicolet-yamaska.ca/membres>.

❖ Santé

Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) est responsable de la coordination des soins et services offerts à la population du Centre-du-Québec et de la Mauricie.

Pour plus d'informations sur les services offerts et les différentes installations, consultez le <https://ciusssmcq.ca/>

Points de services dans la MRC de Nicolet-Yamaska

◆ Centre Christ-Roi

Hôpital, CHSLD, CLSC
675, rue Saint-Jean-Baptiste
Nicolet (Québec) J3T 1S4

☎ 819 293-2071

◆ Centre d'hébergement Saint-Célestin (CHSLD)

475, rue Houde, C.P. 90
Saint-Célestin (Québec) J0C 1G0

☎ 819 229-3617

◆ Clinique médicale de Nicolet

1691, boulevard Louis-Frédérice
Nicolet (Québec) J3T 1Z6

☎ 819 293-2022
819 415-1120 | Sans rendez-vous (clients inscrits)

◆ GMF Saint-Léonard-d'Aston

360, rue Béliveau
Saint-Léonard-d'Aston (Québec) J0C 1M0

☎ 819 399-2030

◆ Coopérative de Solidarité et de Santé Shooner-Jauvin

10, rue Georges, bureau A
Pierreville (Québec) J0G 1J0

☎ 450 568-3296

◆ Centre Filles de la Sagesse

(incluant la Maison de naissance de la Rivière)
1275, rue Saint-Jean-Baptiste
Nicolet (Québec) J3T 1W4

☎ 819 293-2071

◆ Centre de pédiatrie sociale Le Cercle

91 Fleury, Saint-Léonard-D'aston (Québec)

J0C 1M0

☎ 819 937-6646

◆ Transport adapté

Bougie Bus

☎ 819 293-6768

✉ bougiebus@sogetel.net



Info-santé : 811



LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

❖ Loisirs — Œuvre des terrains de jeux (O.T.J.) de Saint-Célestin

L'O.T.J. de Saint-Célestin est l'organisme responsable des loisirs, du camp de jour et du service de bibliothèque pour le Village de Saint-Célestin et la Paroisse de Saint-Célestin. Il est également propriétaire des différentes installations de loisirs telles que la patinoire et le centre communautaire. L'O.T.J. organise aussi des activités rassembleuses comme le Festival du Blé d'Inde.

450, rue Marquis
Saint-Célestin (Québec) J0C 1G0

☎ 819 229-3403

❖ Installations sportives

- ◆ Soccer intérieur, volley-ball (centre communautaire)
- ◆ Terrains de soccer extérieurs
- ◆ Patinoire couverte
- ◆ Terrain de balle
- ◆ Terrains de volley-ball extérieurs

❖ Ligues et activités sportives

- ◆ Soccer
- ◆ Balle
- ◆ Volley-ball
- ◆ Snout
- ◆ Hockey
- ◆ Badminton

Pour plus d'informations, appelez l'O.T.J. de Saint-Célestin au **819 229-3403**.



❖ Piste cyclable

Le Village de Saint-Célestin se trouve sur le chemin des circuits vélo de la MRC.

Pour plus d'informations, consultez le site internet de Tourisme Nicolet-Yamaska au <https://www.tourismenicoletyamaska.com/fr/circuit-velo>

❖ Groupes sociaux, communautaires et de loisirs

Cercle des fermières de Saint-Célestin

Accès à des métiers à tisser dans un local au sous-sol de l'église. Divers ateliers offerts aux membres.

490, rue Marquis
Saint-Célestin (Québec) J0C 1G0

☎ 819 229-3449

FADOQ de Saint-Célestin

Organisme pour les personnes de 50 ans et plus.

Souper et soirée dansante à chaque mois au sous-sol de l'église.

Organisation de parties de cartes et de dîners.

500-B, rue Houde
Saint-Célestin (Québec) J0C 1G0

☎ 819 229-1836

53° Groupe Scout de Saint-Célestin

Mouvement pour les jeunes de 9 à 14 ans.

Aventure, vie de groupe, débrouillardise et autonomie.

165, rue Marquis
Saint-Célestin (Québec) J0C 1G0

☎ 819 229-2054

f [53° groupe Scout Saint-Célestin](#)



❖ Location de salle

Les salles suivantes sont disponibles pour la location :

- ◆ centre communautaire;
- ◆ 2^e étage de la bibliothèque;
- ◆ sous-sol de l'église.

Pour plus d'informations concernant le centre communautaire et le 2^e étage de la bibliothèque, contactez l'O.T.J. de Saint-Célestin au **819 229-3403**. Pour plus d'informations à propos du sous-sol de l'église, appelez au **819 233-2300**.



FESTIVAL DU BLÉ D'INDE

Chaque année au mois de juillet, le Festival du Blé d'Inde est l'occasion parfaite de célébrer l'été. Petits et grands dégustent gratuitement et à volonté le fameux épi de maïs de Saint-Célestin. De plus, des activités pour toute la famille sont organisées : spectacles, feux d'artifice, compétitions sportives amicales, etc.

Pour plus d'informations et connaître la programmation, consultez le site internet <https://festivaldubledinde.com/>

450, rue Marquis
Saint-Célestin (Québec) J0C 1G0

819 229-3403

loisirs.stcelestin@yahoo.ca

[Festival du Blé d'Inde de Saint-Célestin](#)



Pour connaître les événements qui auront lieu dans le Village de Saint-Célestin ainsi que dans les autres municipalités de la MRC, consultez le site internet de Tourisme Nicolet-Yamaska au <https://www.tourismenicoletyamaska.com/fr/quoi-faire/festivals>

RÈGLEMENTS (EN BREF)¹



❖ Nuisances

Entre 22 h et 7 h, il est interdit de causer du bruit susceptible de troubler la paix et le bien-être du voisinage en effectuant des travaux de construction, de démolition ou de réparation d'un bâtiment ou d'un véhicule ou en utilisant une tondeuse.

L'utilisation de pétards ou de feux d'artifice est interdite.



❖ Stationnement

Du 15 novembre au 15 avril inclusivement, il est interdit de stationner son véhicule sur la voie publique entre 23 h et 7 h, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

Les endroits où le stationnement est interdit en tout temps sont indiqués par la signalisation en place.



❖ Animaux

Il est interdit de garder dans une unité d'occupation, incluant ses annexes, un nombre total de chiens supérieur à deux et un nombre total de chats supérieur à trois.

Nul ne peut garder un chien à l'intérieur des limites territoriales de la municipalité sans avoir préalablement obtenu de l'autorité compétente une licence à cet effet.

Le règlement numéro 359 concernant la garde des animaux comprend 10 chapitres et porte sur divers sujets tels que la garde des animaux, la protection des animaux, les interdictions, la licence, la tarification.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le règlement sur le site internet du Village de Saint-Célestin <https://www.village-st-celestin.net/>



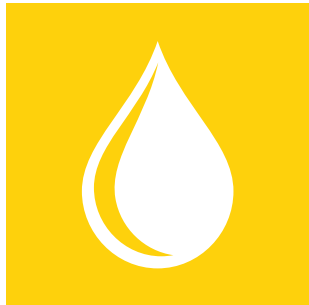
❖ Colportage

Sans permis, il est interdit de solliciter une personne à son domicile ou à son lieu d'affaires afin de vendre une marchandise, d'offrir un service ou de solliciter un don. Pour obtenir un permis de colporteur, il est obligatoire d'en faire la demande par écrit au bureau municipal.

❖ Systèmes d'alarme

Sans permis, un système d'alarme ne peut pas être installé ou un système d'alarme déjà existant ne peut pas être modifié. Pour obtenir un permis (gratuit), il est obligatoire d'en faire la demande à l'inspecteur en bâtiment de la municipalité.

¹ Les règlements mentionnés dans ce document ne sont qu'un résumé. La municipalité n'assume aucune responsabilité quant aux différences qu'il peut y avoir entre les textes officiels et la présente version. Les règlements peuvent être modifiés sans préavis. Pour connaître tous les changements apportés, communiquer avec la municipalité. Tous les originaux sont signés au livre des règlements.



❖ Utilisation extérieure d'eau potable

L'arrosage manuel d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps.

Selon les jours suivants, l'arrosage des pelouses est permis uniquement de 3 h à 6 h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage automatique et uniquement de 20 h à 23 h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage mécanique :

- Le lundi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 0 ou 1;
- Le mardi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 2 ou 3;
- Le mercredi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 4 ou 5;
- Le jeudi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 6 ou 7;
- Le vendredi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 8 ou 9;

Des dispositions particulières s'appliquent pour une nouvelle pelouse ou un nouvel aménagement paysager ou une nouvelle plantation.

Périodes d'arrosage des autres végétaux :

Selon les jours suivants, l'arrosage des haies, arbres, arbustes ou autres végétaux est permis uniquement de 3 h à 6 h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage automatique et uniquement de 20 h à 23 h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage mécanique :

- Les lundi, mercredi et vendredi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 0, 1, 4, 5, 8 ou 9.
- Les mardi, jeudi et samedi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 2, 3, 6, 7 ou 8.

Piscines et spas : Le remplissage de piscines et spas est interdit de 6 h à 20 h.

Des dispositions particulières s'appliquent lors de l'installation d'une nouvelle piscine ou nouveau spa.

Lorsqu'une pénurie d'eau a lieu ou est appréhendée, la personne chargée de l'application du règlement peut émettre une interdiction d'arrosage, de nettoyage, de lavage d'automobile ou de remplissage de piscine pour une période déterminée.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le Règlement numéro 363 sur le site internet du Village de Saint-Célestin (<https://www.village-st-celestin.net>)

❖ Vente de garage

Les ventes de garage seront autorisées conditionnellement à l'obtention d'un permis (gratuit), lequel sera valide pour une durée de 3 jours consécutifs. Aucune vente de garage ne sera permise durant le Festival du Blé d'Inde. Pour obtenir un permis, il est obligatoire d'en faire la demande au bureau municipal.

❖ La construction, la rénovation et la démolition

L'émission d'un permis est nécessaire préalablement à la réalisation de tous travaux de construction, rénovation. Pour toute information relative à la réglementation d'urbanisme, communiquez à la MRC, dont les coordonnées sont à la page suivante.

Pour plus d'informations sur les règlements du Village de Saint-Célestin, consultez le site <https://www.village-st-celestin.net/> ou contactez le bureau municipal aux coordonnées indiquées ci-dessous. Pour déposer une plainte, communiquez avec le bureau municipal.

◆ Bureau municipal du Village de Saint-Célestin

570, rue Marquis
Saint-Célestin (Québec) J0C 1G0

☎ 819 229-3642

✉ info@village-st-celestin.net



PRÉSENTATION DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA

La MRC de Nicolet-Yamaska a la responsabilité d'offrir des services techniques et professionnels aux municipalités ainsi que d'établir une planification, une réglementation et des projets structurants relatifs à l'aménagement et au développement du territoire. De plus, elle offre également des services de soutien professionnel et financier en développement économique et aux entreprises.

❖ Services aux citoyens

- ◆ Évaluation foncière
- ◆ Rôle d'évaluation en ligne
- ◆ Inspection en bâtiment (permis)
- ◆ Aménagement du territoire
- ◆ Gestion des cours d'eau
- ◆ Service de génie civil
- ◆ Culture et patrimoine
- ◆ Subvention à la rénovation
- ◆ Prévention des incendies
- ◆ Plan de transition écologique
- ◆ Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et ARTERRE
- ◆ Services à l'entrepreneuriat (démarrage, expansion, acquisition, relève, consolidation)
- ◆ Aide financière aux entreprises (contributions remboursables et non remboursables)
- ◆ Développement agroalimentaire
- ◆ Développement touristique

Heures d'ouverture

LUNDI À JEUDI	8 H 30 À 16 H 30
VENDREDI	8 H 30 À 12 H
SAMEDI ET DIMANCHE	FERMÉ

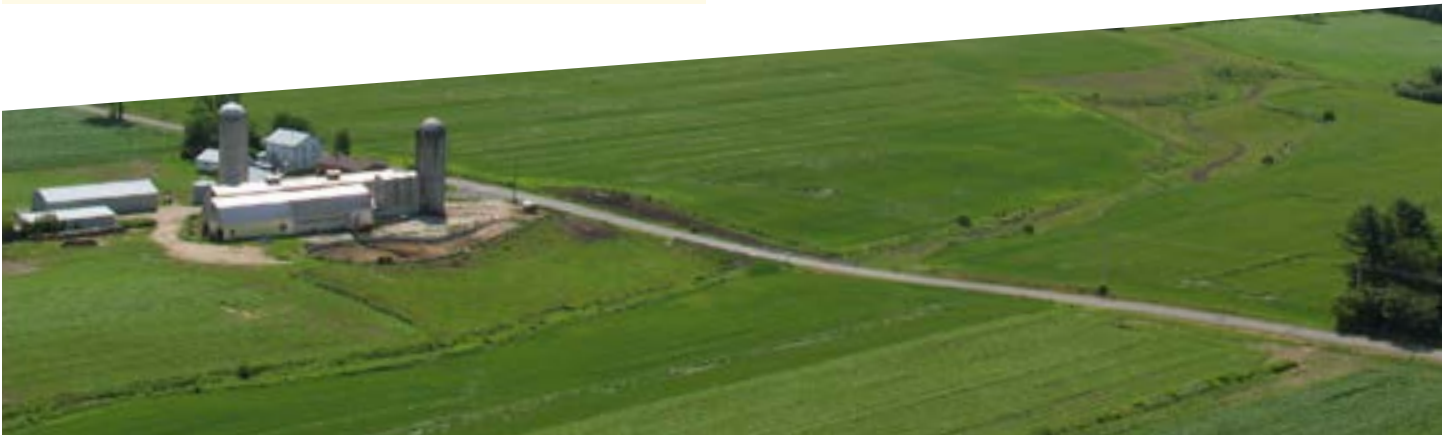
MRC de Nicolet-Yamaska

257-1, rue de Monseigneur-Courchesne
Nicolet (Québec) J3T 2C1

☎ 819 519-2997

✉ mrcny@mrcny.qc.ca

<http://www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca>





RESSOURCES GOUVERNEMENTALES CONCERNANT L'IMMIGRATION

❖ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

Le Ministère a pour mission de promouvoir l'immigration, la diversité et l'inclusion, de sélectionner les personnes immigrantes et de favoriser leur pleine participation au développement du Québec.

En accompagnant les personnes immigrantes dès l'étranger et tout au long de leur parcours d'intégration ainsi qu'en appuyant les collectivités, le Ministère propose une approche globale de la régionalisation qui a pour objectif d'augmenter la contribution des personnes immigrantes à la vitalité et à la prospérité des régions.

À l'aide de son réseau, le Ministère offre un accompagnement personnalisé en région :

- aux personnes immigrantes qu'il accueille, guide, accompagne et soutient tout au long de leur intégration;
- aux collectivités qu'il anime, soutient et outille pour consolider leurs pratiques d'accueil et d'inclusion;
- à ses partenaires, les organismes, qu'il soutient pour favoriser une prestation de services moderne centrée et ajustée aux besoins des personnes immigrantes;
- aux entreprises à qui il offre un accompagnement de proximité, pour leur permettre de se développer grâce au talent de la main-d'œuvre immigrante et des minorités ethnoculturelles.

Pour plus d'informations, consultez le <https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/accueil.html>

Centre de contacts clientèle (Service des renseignements généraux) : 1 877 864-9191 | Sans frais

❖ Accompagnement Québec

Dans le cadre d'Accompagnement Québec, les agentes et les agents d'aide à l'intégration évaluent les besoins de la personne immigrante, établissent un plan d'action individualisé, assurent un référencement approprié aux services et organismes ainsi qu'un accompagnement et un suivi continu.

Les agentes et agents d'aide à l'intégration du Ministère sont présents dans toutes les régions du Québec. Ils évaluent vos besoins immédiats ou futurs et préparent avec vous un plan d'action individualisé pour vous aider à :

- Vous établir au Québec (Installation);
- Découvrir la société québécoise (Vie collective);
- Apprendre le français (Francisation);
- Intégrer le marché du travail (Emploi);
- Vous informer sur les procédures d'immigration (Démarches d'immigration).

Accompagnement Québec est un service gratuit et personnalisé offert aux personnes immigrantes. Que vous soyez au Québec ou encore à l'étranger, il facilite votre intégration et votre participation en français à la société québécoise.

Pour plus d'informations ou pour bénéficier des services gratuits d'Accompagnement Québec : <https://www.quebec.ca/immigration/service-integration-personnes-immigrantes/>

La page S'installer et s'intégrer au Québec regroupe des informations et des conseils afin de faciliter et réussir votre intégration au Québec : <https://www.quebec.ca/immigration/installer-integrer>

AUTRES RESSOURCES UTILES

Centre communautaire

450, rue Marquis
Saint-Célestin (Québec) J0C 1G0

Guichet automatique Desjardins

570, rue Marquis
Saint-Célestin (Québec) J0C 1G0

Caisse Desjardins Godefroy (siège social)

4265, boulevard de Port-Royal
Bécancour - Secteur Saint-Grégoire (Québec) G9H 1Z3

☎ 819 233-2333
1 877 503-2333 | Sans frais

Bureau de poste de Saint-Célestin

590, rue Marquis
Saint-Célestin (Québec) J0C 1G0

☎ 819 229-3333

Fabrique Notre-Dame-de-l'Espérance (Église)

500, rue Marquis
Saint-Célestin (Québec) J0C 1G0

☎ 819 233-2300

Sûreté du Québec

124, rue Denis-Desaulniers
Nicolet (Québec) J3T 1C6

☎ 819 293-4428

Services Québec

1300, boulevard de Port-Royal
Bécancour (Québec) G9H 1X6

☎ 1 866 523-3711 | Sans frais

🌐 <https://www.quebec.ca/services-quebec>

Service Canada

Centre Service Canada à Trois-Rivières,
Victoriaville, Drummondville et Sorel-Tracy

🌐 <http://www.canada.ca/fr.html>

Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

☎ 1 800 361-7620 | Sans frais

🌐 <http://www.saaq.gouv.qc.ca>

Député fédéral – M. Louis Plamondon

702, rue de Monseigneur-Panet
Nicolet (Québec) J3T 1C6

☎ 819 293-2041

1 866 693-2041 | Sans frais

✉ louis.plamondon@parl.gc.ca

Député provincial – M. Donald Martel

625, avenue Godefroy, bureau 202
Bécancour (Québec) G9H 1S3

☎ 819 233-3521

1 855 333-3521 | Sans frais

✉ Donald.Martel.NICO@assnat.qc.ca

Urgence: 911

Info-Santé: 811

Centre antipoison du Québec:
1 800 463-5060





Crédits

Ce guide a été réalisé dans le cadre du projet **Immigration Nicolet-Yamaska** en collaboration avec le Village de Saint-Célestin.

Immigration Nicolet-Yamaska est un projet de la MRC de Nicolet-Yamaska réalisé en partenariat avec la Corporation de développement communautaire de Nicolet-Yamaska et du Carrefour jeunesse-emploi comté Nicolet-Bécancour, notamment par leurs services d'attraction, intégration et rétention ainsi que leur programme Place aux jeunes.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a contribué financièrement à la réalisation de ce guide des nouveaux arrivants.

Photos : Patricia Dubuc (p. 1), Rosaire Lemay (p. 24)

Graphisme : Panga Créations



Avec la participation financière de :

